



Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



Mélanie BROUTIN

Coordinatrice Protection de la Ressource, animatrice Hydraulique Douce
Animatrice Hydraulique Douce
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



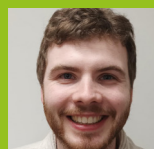
Abdessamad EL KADIRI

Animateur BAC
Animateur BAC de Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Becquet-Gruchet
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



Hugo LE GUENNIC

Animateur BAC
Animateur BAC de Fauville-en-Caux et Maulévrier / Saint-Arnoult
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : h.leguennic@cauxseine.fr



Adrien DUVAL

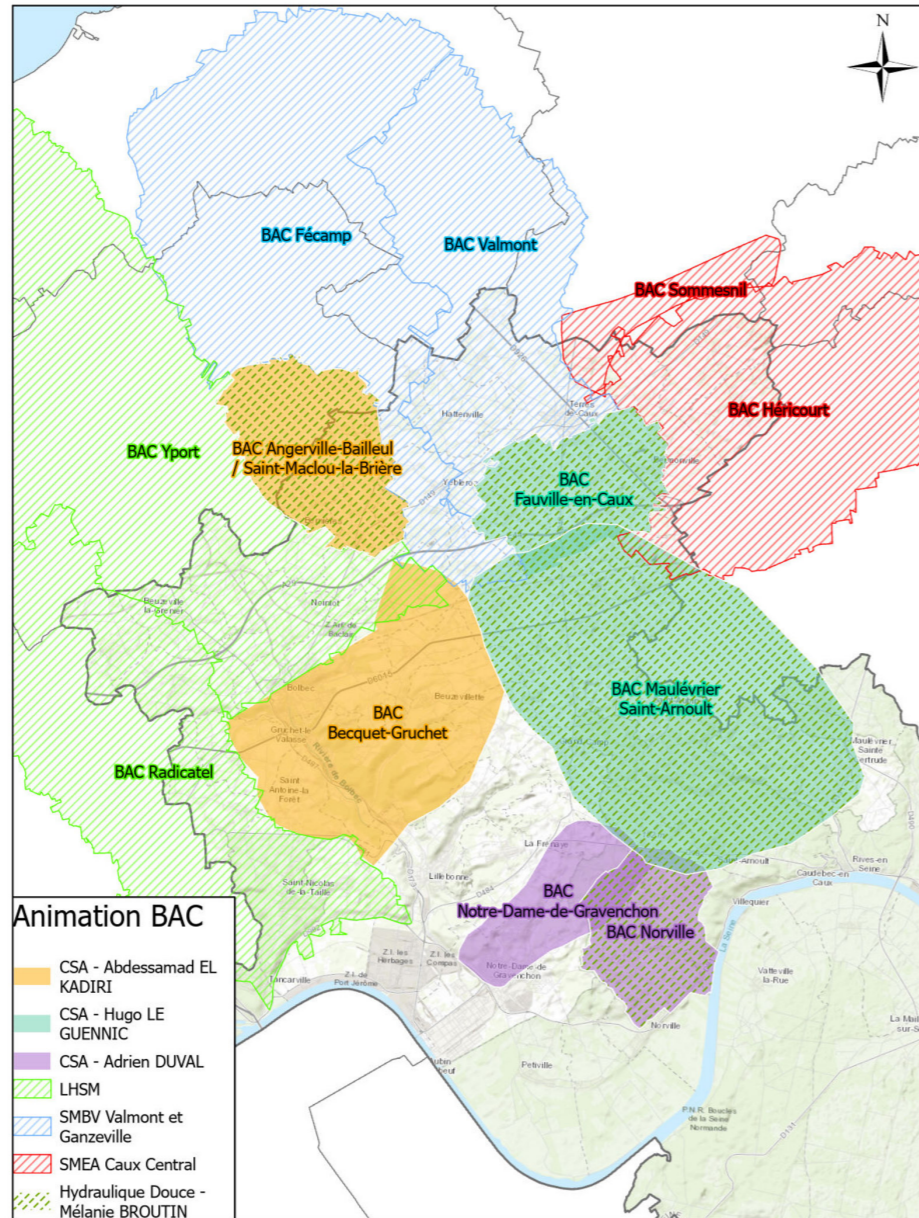
Animateur BAC
Animateur BAC de Norville et Notre-Dame-de-Gravenchon
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.duval@cauxseine.fr

Aides départementales :

- Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages
- Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers
- Soutien aux petits investissements matériels en maraichage, arboriculture et horticulture
- Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire
- Aide aux travaux de plantation et restauration de haies bocagères/de talus (hors clos-masure)



Plus d'informations via le lien suivant : <https://www.seinemaritime.fr/docs/Guide%20des%20aides%20agricoles.pdf>



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Mélanie BROUTIN, coordinatrice de la cellule Protection de la ressource en eau et hydraulique douce, au 02.32.84.00.35 ou par mail à : m.broutin@cauxseine.fr

Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation du Captage de Norville



Comment maîtriser les graminées hivernales

La pression des graminées hivernales comme le ray-grass, le vulpin, les bromes, la folle-avoine, la vulpie, ... est de plus en plus forte dans les cultures hivernales (céréales, colza, ...). Cela peut s'expliquer par le travail simplifié du sol, les rotations courtes hivernales (colza-blé-orge), le développement de la résistance aux herbicides...

Pour maîtriser les graminées, trois leviers principaux sont identifiés :

1) La rotation : L'introduction de cultures de printemps ou d'été dans la rotation limite les fortes infestations de graminées hivernales, car la période d'implantation de ces cultures n'est pas en phase avec les périodes préférentielles de levée de ces adventices, ce qui les défavorise (rupture du cycle).

Une étude statistique réalisée en collaboration avec Arvalis sur les données SSP (Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture) de la campagne 2017, a démontré le bénéfice de l'introduction de cultures de printemps (comme le tournesol) dans les rotations pour gérer les graminées hivernales. Les résultats montrent qu'à partir de deux cultures de printemps dans la rotation, l'IFT des cultures d'hiver (colza, blé et escourgeon) baisse de 15 % par rapport à l'IFT obtenu après une rotation composée exclusivement de cultures d'hiver, et cette différence est statistiquement significative. L'effet est plus intéressant encore avec trois (- 25 %) puis quatre (- 39 %) cultures de printemps dans les cinq précédents.

2) Le labour : Le labour permet de « tamponner » les évolutions de flore : s'il n'est pas trop dressé, il enfouit une grande majorité du stock semencier superficiel, et remonte les graines jusqu'alors incapables de germer car trop profondes. Il élimine, par la même occasion, les adventices levées. Les graines de graminées perdent leur viabilité en profondeur beaucoup plus rapidement que les graines dicotylédones (leur Taux Annuel de Décroissance est bien plus élevé), si bien

que le labour occasionnel (tous les 3-4 ans, avant une céréale de préférence) peut s'avérer intéressant comme stratégie d'épuisement progressif de certaines espèces : bromes, vulpins, ray-grass...

Attention cependant, le labour peut aussi favoriser la remontée de graines viables de géranium et de crucifères, non négligeables en colza.

3) Le déchaumage et les faux-semis : Le déchaumage doit être réalisé avant la grenaison des adventices, par exemple dans la foulée de la récolte. Il peut stimuler la levée groupée de certaines espèces (bromes, ray-grass fin août-septembre, vulpins en septembre-octobre), à la faveur d'un temps humide et doux dans les jours qui suivent l'opération. On obtient alors le résultat recherché par la technique du faux-semis. En faisant lever les graminées en dehors des périodes de culture, les faux-semis permettent aussi de réduire leur stock semencier, en prenant soin bien sûr de détruire ces levées avant le semis de la culture suivante. Pour réussir les faux-semis, le travail du sol doit être superficiel (pas supérieur à 5 cm de profondeur), affiné (très émiétté) et bien rappuyé. Cependant, la réussite du faux-semis est très dépendante de la météo ! Si une pluie est nécessaire pour favoriser la levée des adventices, ce sont cependant des conditions sèches qui sont requises après la destruction mécanique des levées pour éviter que les graminées continuent de lever ensuite dans la culture.



Des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) ouvertes sur le BAC pour 2024

Les **MAEC** sont mises en œuvre depuis 2023 sur le territoire de Caux Seine aggro dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Les MAEC sont des **contrats de cinq ans** que peuvent engager des agriculteurs volontaires. Elles ont pour objectif de soutenir l'agriculteur à maintenir ou adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Sur notre territoire, elles permettent de répondre aux enjeux environnementaux spécifiques comme l'amélioration de la qualité de l'eau, la diminution de l'érosion des sols et la protection de la biodiversité.

Sur la base d'un contrat signé pour 5 ans, les **agriculteurs volontaires** bénéficient d'une indemnisation annuelle payée à l'hectare devant compenser les surcoûts et manques à gagner, en contrepartie ils s'engagent à respecter un cahier des charges. Le financement est partagé entre l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

On distingue **2 types de mesures** :

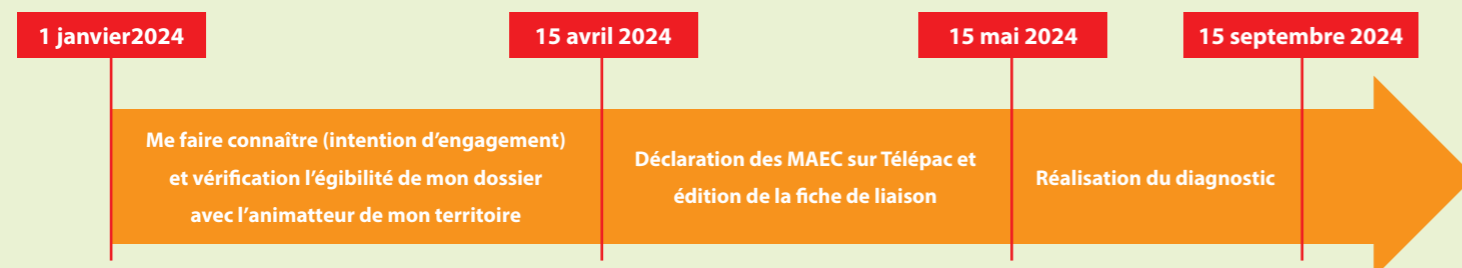
- **MAEC SYSTEME** qui s'applique sur au moins 90% de la Surface Agricole Utile de l'exploitation
- **MAEC LOCALISEE** qui s'applique à l'échelle parcellaire

Les mesures ouvertes à l'échelle du Bassin d'alimentation des captages de Maulévrier / Saint-Arnoult sont :

MESURE	ÉLÉMENTS ÉLIGIBLES	NIVEAU	CODE	MONTANTS /HA/AN	PLAFOND ⁽¹⁾
MESURES SYSTEMES	Eau – Herbicides	TA	PHY1	122 €	8 000 €
		2	PHY2	143 €	10 000 €
		3	PHY3	281 €	12 000 €
	Eau – Pesticides	TA	PHY4	137 €	8 000 €
		2	PHY5	201 €	10 000 €
		3	PHY6	306 €	12 000 €
Eau – Fertilisation	TA	2	FER2	136 €	10 000 €
Eau – Fertilisation – Couverture – Herbicides	TA	2	FER4	248 €	10 000 €
Eau – Fertilisation – Pesticides	TA	3	FER5	343 €	12 000 €
Eau – Fertilisation – Pesticides	TA	3	FER6	212 €	8 000 €
Élevage d' herbivores	TA, PP	1	HBV1	121 €	8 000 €
	TA, PP	2	HBV2	177 €	10 000 €
	TA, PP	3	HBV3	233 €	12 000 €
Eau – Arboriculture	Arb.		ARB1	527 €	8 000 €
MESURES LOCALISEES	Biodiversité – Création de prairies	PT	CPRA	358 €	16 000 €
	Biodiversité – Système herbagers et pastoraux	PP	PRA3	72 €	16 000 €
	Biodiversité – Entretien durable des IAE (Haies / Arbres isolés ou alignements / Bosquets)	Ligneux	IAE1	800 €	16 000 €

⁽¹⁾ Un déplafonnement serait peut-être envisagé grâce à une participation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

LE CALENDRIER DE L'ENGAGEMENT 2024



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Mélanie BROUTIN, coordinatrice de la cellule Protection de la ressource en eau et hydraulique douce, au 02.32.84.00.35 ou par mail à : m.broutin@cauxseine.fr

Etat d'avancement du Plan d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PAHD)



Depuis l'année dernière, 2 projets de réhabilitation de mares ont été programmés. Ce travail est mené avec 2 exploitations agricoles volontaires pour mettre en place des actions visant à protéger la ressource en eau ainsi que l'érosion des terres. D'autres projets d'aménagements sont en cours.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Mélanie BROUTIN, coordinatrice de la cellule Protection de la ressource en eau et hydraulique douce, au 02.32.84.00.35 ou par mail à : m.broutin@cauxseine.fr